



Paris, le 19 juin 2024

Déclaration de l'intersyndicale SUPAP-FSU, UNSA, UCP, FO et CFTC

L'intersyndicale SUPAP-FSU, UNSA, UCP, FO et CFTC tenait à revenir sur divers sujets :

- Nous vous avons demandé la tenue d'un F3SCT exceptionnel, concernant la crèche Vaugirard. Nous estimons qu'au vu de la gravité de l'incident, un simple point lors d'une instance n'est pas suffisant et demandons qu'une instance exceptionnelle soit dédiée à ce sujet.

Pour rappel, suite à notre demande vous auriez dû nous recevoir dans les 15 jours et une instance exceptionnelle aurait dû se tenir au plus tard le 24 juin 2024 .

Le refus de l'administration n'est pas réglementaire et celle-ci nous interroge,...

- Dans un souci de qualité de dialogue social, il ne nous semble pas sérieux de tenir deux instances aussi lourdes que la F3SCT et le CST la même semaine. De plus, la journée du mercredi ne peut pas être un jour retenu pour la tenue de ces instances. En effet, le nombre d'agents.es en TP ce jour, rend difficile la présence de nos élu.es.

Nous tenons à souligner qu'il n'est pas au directeur de décider si les titulaires ou les suppléants.es participent aux instances. Ce choix appartient aux organisations syndicales !!

- Nous vous rappelons que l'envoi des documents est encadré : ils doivent être transmis aux élus.es 8 jours au plus tard avant la tenue de l'instance. Or, la fiche des risques professionnels du SMP pour Pommard nous a été transmis le 13 juin, soit 6 jours avant la tenue de l'instance !!
- Nous constatons que seuls les sujets proposés par l'administration sont retenus à l'ODJ. Aucun des sujets demandés par les OS n'a été conservé.

Pour nous contacter par mail : supapfsu.pe@gmail.com ; veronique.thoraillier@paris.fr ; christine.derval@paris.fr ; syndicat-cftc-petiteenfance@paris.fr ; muriel.koua@paris.fr



L'intersyndicale réitère ses demandes :

- la planification semestrielle des instances
- le respect du règlement intérieur de l'instance en terme :
 - o de délais dans la transmission des documents,
 - o de la tenue d'instance exceptionnelle lorsque la demande est formulée
- la dotation d'une tablette pour chaque élu.e

Afin de siéger dans les meilleurs dispositions pour défendre au mieux les intérêts des agents.es et leurs conditions de travail, l'intersyndicale SUPAP-FSU, UNSA, UCP, FO et CFTC décide de boycotter cette instance.

Pour la petite enfance,

L'intersyndicale SUPAP-FSU, UNSA, UCP, FO et CFTC

Pour nous contacter par mail : supapfsu.pe@gmail.com ; veronique.thoraillier@paris.fr ;
christine.derval@paris.fr ; syndicat-cftc-petiteenfance@paris.fr ; muriel.koua@paris.fr